

## COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE DU 27 MAI 2010 CHEZ LE DEPUTE

*Nous lui avons remis un peu plus de 200 signatures sur 18 listes de pétition. Il a repris le texte de la pétition point par point et tenté, comme chaque fois, d'opposer entre elles les organisations syndicales présentes.*

### **1). Sur la garantie du droit à la retraite à 60 ans :**

*- Nous avons rappelé la promesse du Président de ne pas y toucher.*

*- Il a estimé que l'espérance de vie s'accroissant, il faut donc travailler plus longtemps, d'où la nécessité d'en finir avec la retraite à 60 ans.*

*- Il a dénoncé les régimes spéciaux comme la SNCF ou EDF, sur les conditions de départ, en matière d'âge et de taux de remplacement.*

### **2). Sur la pénibilité ouvrant droit à un départ anticipé :**

*- Il prétend que depuis que la dernière locomotive à vapeur a été déclassée du parc d'exploitation en 1962, il n'y a plus de métier pénible.*

*- Il propose donc (solution du MEDEF une fois de plus !) que la médecine du travail examine au cas par cas et il se refuse à envisager de mettre à jour une nomenclature des métiers pénibles.*

### **3). Sur le taux de remplacement à 75% en aucun cas inférieur au SMIC :**

*- Il prétend être d'accord avec la CFDT pour une retraite par points.*

*- Nous lui rétorquons que l'ensemble des organisations syndicales à l'initiative de la journée d'action ce jour sont d'accord sur le maintien d'une retraite du régime général par annuités, les retraites par points étant réservées au domaine des complémentaires.*

*- Il dénonce des taux de remplacement (EDF) à 105% au nom de « l'équité ».*

### **4). Sur la nécessité de stopper l'allongement de la durée de cotisation pour ouvrir aux jeunes l'accès au travail :**

*- Voir le point 1.*

*- Le Député n'a aucune considération pour les jeunes dont on sait qu'ils sont entre 25 à 40% chômeurs de plus de 18 ans dans nos grands quartiers périphériques de Vitry-Est et Vitry-Ouest.*

- Par ailleurs, il ne veut tenir aucun compte du fait que les employeurs eux-mêmes sont les premiers à se séparer des « séniors » lors des plans sociaux (voir KADANT, SMPE...).

**5). Sur la prise en compte des périodes d'inactivité forcée et d'études professionnelles dans le calcul de la pension :**

- Le Député s'y refuse au nom du mérite : il réserve ce droit à ceux qui, comme lui, passent des concours (ENA à 24 ans).

**Pour conclure :**

- Nous demandons au Député de jouer son rôle de représentant du peuple en prenant en compte les demandes formulées dans les pétitions lorsqu'il aura à se déterminer sur le projet de loi du Gouvernement.

- Il nous répond qu'il est le représentant du peuple et non pas le représentant de la rue.

- Nous quittons le Député après 1 heure  $\frac{1}{4}$  de cette rencontre, car il a rendez-vous chez le radiologue : il s'est fait mal à l'épaule.

- Avant de nous séparer, nous convenons que la mobilisation et la campagne de pétitions doivent se poursuivre et même s'amplifier et se généraliser sur tous les lieux de travail.

Prise de notes : Jean-Jacques POIGNANT.